

Règlement intérieur

Du BAdminton Club de LYon

Saison 2025 / 2026

1. Je respecte le(s) créneau(x) horaire(s) que j'ai choisis en début de saison et n'en change exceptionnellement qu'après accord des responsables du club par mail : contact@bacly.fr
2. Je porte une tenue correcte : tee-shirt (Pas de maillot de foot), short (pas de bermuda ni de pantacourt) et baskets de salle (ou à semelles non marquantes). Pendant l'hiver, je peux toutefois jouer en pull et en survêtement.
3. Je me conduis de façon sportive. Aucun jet de raquette ni cri d'énervement n'est admis sur un terrain.
4. Je respecte le matériel du club (filets et poteaux) en cours de jeu et le range correctement à la fin de la séance.
5. Je ramasse mes volants usagés après mon match et les jette dans les poubelles du gymnase.
6. Par solidarité, j'effectue un seul set de 21 points lorsque du monde attend pour jouer.
7. Je prends ma douche, si je le souhaite, au plus tard 10 minutes avant la fermeture du créneau.
8. Je ne laisse pas mes affaires dans les vestiaires afin d'éviter d'éventuels vols. Le club se décharge de toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'effets personnels.
9. Toute faute grave (comportement inapproprié, non acquittement de ses dettes auprès de l'association...) sera passible d'exclusion temporaire ou définitive. La décision d'exclusion est adoptée par le Comité de Direction statuant à la majorité. La cotisation versée à l'association reste définitivement acquise même en cas d'exclusion en cours d'année.
10. Tout arrêt de la pratique en cours de saison ne donnera lieu à aucun remboursement pour quelques motifs que ce soit (blessure, déménagement, grossesse...).
11. Je peux inviter des personnes extérieures à l'association après du bureau par mail : contact@bacly.fr . Les personnes concernées devront signer une décharge de responsabilité (téléchargeable sur le site du club : <https://bacly.fr/documents/>) avant de pratiquer et devront se soumettre au présent règlement intérieur du club. Les personnes faisant l'objet d'une exclusion (temporaire ou permanente) ainsi que les personnes débitrices du club ne seront pas admises en tant qu'invité.
12. Pour les demandes de remboursements (Inscription, déplacement, hébergement...) un document est spécifique au BACLY sur notre site : <https://bacly.fr/remboursement-de-frais/> . Le délai est de **15 jours** après l'évènement et dépassé ce délai, les frais seront à la charge de l'adhérent.

Compétiteurs

13. Nouvelle procédure des inscriptions « adultes / seniors » pour la saison 2025 / 2026 : Les adhérent(e)s s'occupent de gérer et régler via Badnet leurs inscriptions à leurs tournois : <https://bacly.fr/sinscrire-aux-tournois/>
14. Le club remboursera 5 tournois par adhérent(e)s entre le 1^{er} et 31 mai 2026, merci de suivre la procédure de remboursement de notre site : <https://bacly.fr/remboursement-de-frais/>
15. Lors des tournois « jeunes » et « adultes » organisés par le club, je donne un coup de main pour le bon déroulement de la compétition : <https://bacly.fr/nos-tournois/>
16. Lorsque je m'inscris aux entraînements dirigés, je m'engage à être assidu(e) toute la saison et à prévenir de mon absence ou de mon retard aux encadrants.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du club de la saison 2025 / 2026 et m'engage à le respecter sous peine d'exclusion par le conseil d'administration du Badminton Club de Lyon

Date :

Nom, Prénom et Signature :